

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 août 2016 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Tatinghem (Pas-de-Calais)**

NOR : INTJ1610738A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Tatinghem prend l'appellation de brigade territoriale de Saint-Martin-lez-Tatinghem à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Martin-lez-Tatinghem exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs par intérim,  
Y. DUMEZ*

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Tatinghem</b>	Arques Blendecques Campagne-lès-Wardrecques Clairmarais Éperlecques Helfaut Heuringhem Houlle Longuenesse Moringhem Moulle <b>Saint-Martin-au-Laërt</b> Saint-Omer Salperwick Serques <b>Tatinghem</b> Tilques Wizernes	
<b>Saint-Martin-lez-Tatinghem</b>		Arques Blendecques Campagne-lès-Wardrecques Clairmarais Éperlecques Helfaut Heuringhem Houlle Longuenesse Moringhem Moulle <b>Saint-Martin-lez-Tatinghem</b> Saint-Omer Salperwick Serques Tilques Wizernes